

AFIDEO

**Association Française pour l'Information et la Défense
des sourds s'Exprimant Oralement**

Numéro : 2 – Juin 2001

SOMMAIRE

Page 1 :

Editorial

Page 2 : Statistiques

Statistiques sur la population des sourds et malentendants en France

Page 3 - 4 : Fiche Technique

Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)

Page 4 : Informations

Reconnaissance Vocale Biographie : Helen Keller

Page 5 : Fiche Pratique

Les numéros d'appel d'urgence par minitel

Page 6 : Concours Logo

Les 10 logos que l'AFIDEO a failli choisir

Page 7 : L'Oreille du Maître
Sourd

Présentation de l'association CAPDA (Chiens d'Assistance Pour Déficients Auditifs)

Page 8 :

Courrier des Lecteurs

*La cécité me coupe du monde des objets, mais
la surdité me coupe du monde des personnes.*

Helen Keller

Chères lectrices, chers lecteurs,

Ce 2^e bulletin est plus étoffé que le premier car il contient beaucoup d'articles pour vous informer. C'est ici l'un des premiers objectifs de notre association auquel vous avez adhéré. La fiche pratique de ce numéro concerne les numéros d'appel du SAMU, à emporter précieusement dans vos bagages ; au bord de la mer ou à la montagne ...

Outre un article sur l'AAH et la reconnaissance vocale, nous vous proposons également une esquisse de la population sourde en France que nous essaierons d'affiner au fur et à mesure de nos recherches.

Dans les prochains numéros, nous essayerons de vous présenter le plus clairement possible quels sont nos droits juridiques : assistance devant la Justice, droits pendant la garde à vue, discrimination à l'embauche...

Mais avant tout, nous tenons à vous présenter le nouveau logo de l'AFIDEO. Le vote de ce logo fut très difficile au dernier Conseil d'Administration : nous avons reçu 61 dessins différents... Nous remercions ici tous les participants à ce concours pour leur enthousiasme et leur imagination. Pour les remercier, nous publions ici les 10 logos finalistes du concours.

Notre logo nous a plu car il évoque notre handicap auditif au quotidien. La personne, qui se situe au sommet, et qui aurait résolu une bonne partie de ses propres difficultés, est là pour aider l'autre située en dessous à surmonter ses problèmes. C'est pour nous une image très parlante de l'un des buts de notre association. Nous sommes là pour vous informer de tous vos droits et pour défendre notre spécificité de "sourds parlants".

Nous restons encore ouverts à toutes vos suggestions de modification du logo, car nous estimons que celui-ci ne réunit pas suffisamment les deux thèmes centraux de l'AFIDEO : la défense et l'information des sourds s'exprimant oralement.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le comité de rédaction.

Statistiques générales sur la population des sourds et malentendants en France.

Pourcentage des différentes surdités en France



Une personne sur deux ne fait jamais évaluer son audition...

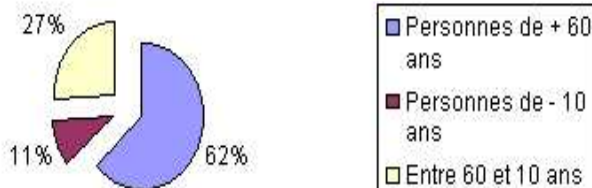
Et pourtant, 3 à 5 millions de Français sont sourds ou souffrent d'un déficit auditif, soit 6 à 8% de la population française.

Il naît en moyenne 1 enfant sourd pour mille naissances.

Il y a une grande disparité selon l'âge

Seulement 15% des malentendants portent une aide auditive : les uns considèrent le prix comme dissuasif (6.000 FF à 12.000 FF par prothèse auditive) et n'apprécient pas le manque de discrétion ; et ... les autres refusent par "conviction" de porter des aides auditives. Les implants cochléaires coûtent environ 150.000 FF et sont souvent proposés pour les sourds profonds pour lesquels l'apport des aides auditives est inefficace .

Age de la population des sourds et malentendants en France



Actuellement, 700 personnes en France ont reçu des implants et 10.000 dans le Monde. 80.000 personnes sourdes utilisent la LSF et 100.000 à 150.000(!) entendants ont également été initiés. 2.6% de la population sourde en France (sur la base des 3 millions de sourds) pratique la LSF.

80% des sourds profonds de naissance sont illettrés

STATISTIQUES DES ETUDIANTS HANDICAPES

PARMI CES ETUDIANTS HANDICAPES, IL Y A ...

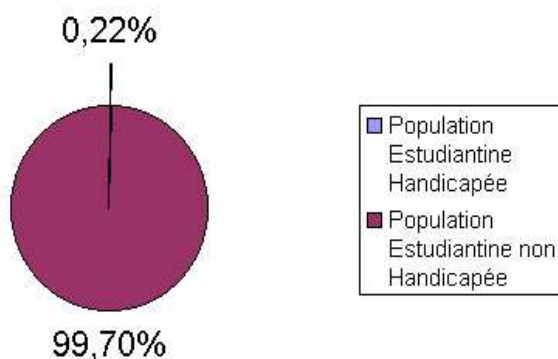
En 1990-1991 : Il y avait une dizaine d'étudiants sourds ...

En 1996-1997 : Il y avait 239 étudiants sourds et 508 étudiants malentendants.

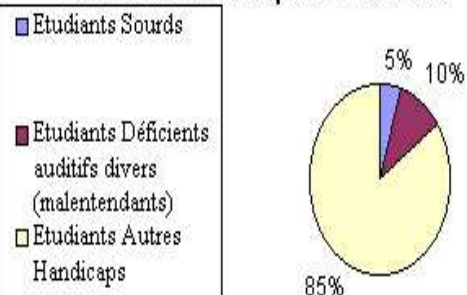
En 1997-1998 : Il y a un millier d'étudiants sourds et malentendants.

Et en 2001?

Chiffres Ministère Education Nationale
Année 1996-1997



Etudiants Handicapés Année 1996-1997



Fiche technique : L'ALLOCATION D'ADULTE HANDICAPE (A.A.H.)

Pour qui ?

Pour avoir droit à l'AAH il faut avoir :

- un taux de handicap d'au moins 80% ou s'il est inférieur, vous devez être reconnu dans l'impossibilité de travailler
- être français ou étranger en situation régulière en France
- résider en France
- avoir entre 20 ans et 60 ans (au moment de la demande mais rien ne vous empêche de préparer le dossier un peu en avance...)

Comment ?

Il faut demander le formulaire d'Allocation d'Adulte Handicapé à la COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel), à votre CAF (Caisse d'Allocation Familiale) ou à un service social, puis le déposer à la COTOREP.

Mais d'après mon expérience personnelle, et celle de mon entourage, la demande d'AAH se fait beaucoup plus facilement si notre handicap de 80% est déjà reconnu par la COTOREP. Cela nécessite bien entendu des démarches administratives et médicales (audiogramme) auprès de la COTOREP qui sont effectuées bien antérieurement à la demande d'AAH (par exemple lors de la demande de la carte d'invalidité).

Bien entendu, c'est la COTOREP qui décidera du taux d'incapacité, qui se prononcera aussi :

- sur le droit et la durée de versement de l'AAH
- sur l'attribution de l'allocation compensatrice pour tierce personne.
- sur l'attribution de la carte d'invalidité.
- sur l'admission en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) ou en Centre d'Aide par le Travail (CAT).
- sur l'affiliation à l'assurance vieillesse de la personne qui s'occupe du handicapé.

Quel montant ?

Le montant maximum valable (au 30-06-01) est de 3654.50 Francs soit 557.12 euros/mois

Vous recevrez ce montant si le total de vos ressources et de l'allocation ne dépasse pas les limites fixées. S'il les dépasse de peu, votre allocation sera déduite.

Si vous touchez une pension (invalidité, retraite, rente AT), vous recevrez la différence entre le montant maximum et celui de votre pension ou rente.

Quelles limites ?

Vos ressources 1999 ne doivent pas dépasser :

Votre situation	En Francs	En Euros
Célibataire sans enfant	43 512,00	6 633,36
Ménage sans enfant	87 024,00	13 266,72
Célibataire avec un enfant	65 268,00	9 950,04
Ménage avec un enfant	108 780,00	16 583,40
Par enfant en plus	21 756,00	3 316,68

L'ALLOCATION D'ADULTE HANDICAPE (suite)

Par exemple : Si une personne célibataire qui touche son AAH décide de se mettre au travail à temps plein (39h par semaine) en étant payée au SMIC toute l'année, elle perdra toute son allocation car elle gagnera en un an 85216.56 F (12*7101.38 francs brut), ce qui est largement supérieur au plafond fixé.

Un complément de l'AAH de 585 F (89.16 euros) par mois peut vous être versé à trois conditions :

- avoir un taux d'incapacité au moins égal à 80%
- recevoir l'AAH à taux plein, ou à taux réduit en complément d'un avantage vieillesse ou d'invalidité, ou d'une rente accident du travail.
- Habiter un logement indépendant en location, pour lequel vous avez droit à l'allocation logement ou à l'APL (Allocation Personnalisée au Logement).

Adrien Bazureau

LA RECONNAISSANCE VOCALE

Le projet d'installation du logiciel **Voice** est toujours en cours de développement. Il étudie l'utilisation des systèmes de reconnaissance vocale pour les conversations, conférences, émissions télévisées et les communications téléphoniques. Ce projet développe des prototypes d'interfaces qui permettent une utilisation des produits commerciaux, par exemple en produisant sur l'écran d'un PC des sous-titres quasi-simultanés.

Jusqu'à présent, les résultats des logiciels de reconnaissance vocale n'ont jamais été très brillants. Mais récemment, nous venons d'apprendre l'existence d'un logiciel encore plus performant qui a été mis au point par des ingénieurs de l'Université de Californie. Ce nouveau système repense une nouvelle architecture des programmes consacrés à cette tâche. Non seulement il a battu tous les systèmes informatiques existants, mais aussi les oreilles humaines les plus fines. Ce logiciel serait capable de reconnaître des mots prononcés dans un environnement sonore bruyant et d'identifier des différents interlocuteurs. Il pourrait ouvrir la voie au développement de nouvelles prothèses.

Viguen Shirvanian

BIOGRAPHIE

HELEN KELLER



Helen Adams Keller naquit le 27 Juin 1880 ; c'était un bébé en bonne santé. Mais à l'âge de 19 mois, elle eut une maladie infantile sérieuse qui la laissa aveugle et sourde. A l'âge de six ans, la petite fille était à moitié sauvage, sourde, aveugle et coupée du monde. Elle fut emmenée par ses parents en consultation chez le Dr. Alexander Graham Bell. A la suite de cette entrevue, Helen fut prise en charge par un professeur Anne Mansfield Sullivan le 3 Mars 1887.

Le premier mot appris par Helen Keller fut le mot "Water" (eau en anglais) : Miss Sullivan, tout en versant de l'eau froide dans la main de la petite fille, épela dans la main un code alphabétique de cinq lettres. Elle répétait sans cesse les mêmes gestes pendant qu'Helen essayait de rompre son isolement silencieux. Soudain, sa conscience enregistra un signal avec une signification claire : elle sut que "w-a-t-e-r" nommait cette chose froide qui coulait entre ses doigts. L'obscurité commença à se déchirer dans son esprit comme une glace qui fond sous la chaleur du soleil de Mars.

Helen se révéla si douée qu'elle apprit rapidement l'alphabet manuel et put bientôt apprendre à écrire. En 6 courts mois, elle apprit 625 mots. A l'âge de 10 ans, Helen maîtrisa le Braille aussi bien que l'alphabet manuel et même, apprit à utiliser la machine à écrire. A l'âge de 16 ans, Helen parlait suffisamment bien pour être admise en classe préparatoire et au collège. En 1904, elle termina ses études au Collège Radcliffe avec mention.

Son professeur resta près d'elle à travers toutes ces années, lui interprétant les lectures et les discussions de classe. Helen Keller devint ainsi une des remarquables femmes de l'histoire. Elle se dévoua toute sa vie à améliorer les conditions de vie des aveugles et des sourds-aveugles dans le monde, à travers des conférences dans 25 pays sur les cinq continents.

Traduction effectuée par Ariane Bazureau (Février 2000).

Bibliographie : "**Sourde, Muette et Aveugle**" par Helen A. Keller .

Fiche pratique : Numéros d'appel d'urgence par minitel

L'annuaire est classé par ordre alphabétique des régions puis des départements.

Ces numéros sont réputés valables pour l'année 2001. Ils sont publiés à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de l'auteur ou des associations citées.

Pour la mise à jour : consulter le service télématique 3615 code 5EME; mot clé ŒIL (ce mot clé est secret : ne figure pas dans le sommaire), cela vous donnera accès aux informations de "l'œil et la main" qui comporte une rubrique pour les numéros d'appel d'urgence.

Vérifiez ces numéros de temps en temps avant d'en avoir un besoin urgent

Régions	Département	SAMU	Police	Pompiers
Alsace	Bas-Rhin	03 88 16 14 61		
	Haut-Rhin	03 89 64 62 73	03 89 60 83 70	
Aquitaine	Gironde		17	18
Auvergne				
Bourgogne	Saône et Loire	03 85 93 48 88		03 85 35 35 36
Bretagne	Côte d'Armor			02 96 78 25 63
	Finistère			02 98 47 47 98
	Morbihan		02 97 54 10 76	
Centre	Indre et Loire		02 47 60 70 17	
	Loiret	02 38 63 33 33	02 38 81 63 63	
Champagne				
Corse				
Franche-Comté	Territoire de Belfort	03 84 22 18 84		
Ile de France	Essonne	01 60 90 15 38		01 64 91 18 18
	Hauts de Seine	01 47 18 70 30	17	18
	Paris	01 45 67 90 00	17	18
	Seine et Marne	01 64 38 96 05		01 67 71 57 18
	Seine et St Denis	01 48 96 44 06	01 48 95 98 29	18
	Val de Marne	01 48 99 74 65	17	18
	Val d'Oise	01 30 75 42 29	01 30 75 06 00	01 36 16 39 00
Languedoc Roussillon	Aude (<i>spécial</i>)			04 68 42 15 42
	Hérault	04 67 63 21 47	04 67 22 78 23	
Limousin				
Lorraine	Meurthe et Moselle	03 83 35 18 18	03 83 37 92 54	03 83 35 18 18
Midi-Pyrénées				
Nord Pas de Calais	Nord	03 20 44 52 40		03 20 56 00 21
	Pas de Calais			03 21 91 16 59
Outre-Mer				

Cas particulier de l'Aude : le numéro des pompiers doit être complété avec un numéro de code qu'il faut demander à l'association des sourds : 19, rue Cuvier, 11100 Narbonne.

Adrien Bazureau

Non disponible

L'Oreille du maître sourd

Le matin, je n'entends pas mon réveil sonner, mais mon compagnon à quatre pattes l'a entendu. Il est venu me lécher la main pour me réveiller ... Je tends la main pour lui dire que j'ai bien reçu le message. Une nouvelle journée commence. Grâce à mon chien dressé pour m'avertir de tous les stimuli sonores que je n'entendrai jamais...

Un rêve ? Non, une réalité pour plusieurs centaines de personnes sourdes dans le monde : des centres de formation de chiens d'assistance pour les personnes déficientes auditives existent aux USA, en Angleterre, en Suède et même ... au Japon... La France, pourtant le premier pays du Monde en ce qui concerne le nombre de chiens par famille, est à la traîne. Un centre de formation, créée dans les années 90 par Mme Poupart, a mis la clé sous la porte faute de financements.

Quelques personnes sourdes ont réalisé qu'il fallait continuer cette première impulsion : la demande est bien réelle mais toute l'information était à revoir. Grâce au dynamisme d'une femme, Isabelle Cayot, une assemblée générale constitutive, à Strasbourg, le 10 Février 2001, a conduit à la fondation d'une nouvelle association, le **CAPDA, Chiens d'Assistances Pour Déficients Auditifs**. L'objectif du **CAPDA** est de fonder un centre de formation de chiens pour sourds, près de Strasbourg. La création du CAPDA est une première, parce que des personnes entendant, des personnes sourdes LSF, oralistes et LPC se sont entendues pour créer cette association, avec cet objectif. Bonne chance, le CAPDA !!



L'entraînement des chiens d'assistance pour personnes sourdes.

Les chiots doivent être soigneusement sélectionnés pour alerter les personnes sourdes de tous les bruits auxquels les entendants peuvent accorder une importance comme le réveil, la sonnerie de porte ou du téléphone, les alarmes d'incendie, les pleurs du bébé, les avertisseurs de cuisine ou la sirène de l'ambulance.... Ils ne doivent pas présenter de tare auditive.

Le chien doit posséder une intelligence éveillée et un tempérament équilibré. Il peut provenir de plusieurs origines : dons des éleveurs, SPA ... Après le passage obligatoire de socialisation dans des familles d'accueil,

les chiens sont immergés dans une habitation réelle, spécialement aménagée avec tous les stimuli sonores possibles, pour leur dressage. Leur formation consiste à les entraîner à réagir aux bruits (prévenir leur maître), à reconnaître les différentes sources sonores, et à les habituer aux bruits qu'ils rencontreront chez leur futur maître (les téléphones et les sonnettes ne sont pas identiques : il faut donc les habituer au plus grand nombre de variantes possibles).

Certains chiens d'assistance sont capables de réagir à une soixantaine d'événements sonores et de prendre une décision. Il y a une très grande différence avec le dressage d'un chien pour aveugle : au contraire d'un non-voyant, la personne sourde ne peut pas anticiper sur les grognements ou les mouvements du chien. Ce dernier doit être vigilant et savoir faire preuve d'initiative et, tout seul, opérer un choix dans le flot continu des stimuli sonores qui assaillent les oreilles des entendants.

L'entraînement dure pendant 4 mois. Une semaine avant la fin de l'entraînement, le nouveau maître est invité à assister, le temps restant, à l'entraînement du chien, pour se familiariser avec son nouveau compagnon entendant. Quelques acclimatations et entraînements ont alors lieu dans l'habitation du maître. Au total, le prix de formation d'un chien d'assistance pour personnes sourdes s'élève de 20.000 à 40.000F (les frais vétérinaires et nourriture pris en charge).

Ariane Bazureau

Le Courrier des Lecteurs

Cette dernière page sera dédiée au courrier des lecteurs. Nous nous engageons à mettre toutes vos lettres, vos réactions, vos réflexions dans la limite des places disponibles (pourvu qu'ils aient un rapport avec l'AFIDEO). Pour le deuxième numéro, nous vous faisons part des réactions qu'a suscitées la lettre de madame Rodrigues : celle-ci évoquait les problèmes rencontrés par son fils lors de la visite médicale pour l'obtention de son permis de conduire.

Le Comité de rédaction.

Je souhaite répondre à la lettre de Madame Evelyne Rodrigues, parue dans le courrier des lecteurs du numéro 1 pour lui adresser ce témoignage d'encouragement. Ayant une surdité sévère et étant oraliste, je me rappelle avoir passé cet examen médical. Certes, les situations ne peuvent se comparer, mais je voudrais seulement lui dire que des examens médicaux pour le permis de conduire peuvent aussi bien se passer. Je crois me rappeler que j'avais considéré ceci comme une routine ennuyeuse, sans plus (cela remonte à 10 ans). De même, je voudrais lui dire que je connais un sourd profond qui conduit très bien, depuis vingt ans, je pense.

Au fond, cette lettre ne m'a pas trop surprise, connaissant l'imbécillité de certains, mais en même temps, elle m'a laissée perplexe. Puis-je lui permettre de lui conseiller vivement de changer de médecin? Ou encore de le signaler à la sous-préfecture, dans le cadre du droit humain? Et bonne chance pour ton permis de conduire, Vincent.

Régine Perron (Paris)

Je suis surprise, je suis allée seule à cette visite et je n'ai rencontré aucune question du genre, on m'impose seulement la présence d'un deuxième rétroviseur droit, mon moniteur a été obligé d'adapter la voiture au risque de racler au passage les autres voitures pour ce rétroviseur supplémentaire (qu'il a d'ailleurs fini par enlever).

J'ai dans l'idée de demander à mon frère, étudiant en Médecine, comment on leur fait percevoir l'handicap sous toutes ses formes. Le problème est bien connu: les médecins sont habitués à ne prendre en compte ce qu'on appelle la "face clinique" de leur patient, ce qui les rend souvent distants par rapport à celui-ci. Heureusement, les mentalités semblent changer tout doucement. On peut toujours éditer un petit livret pour sensibiliser les médecins sur les problèmes généraux de la surdité, et au passage expliciter qu'on n'est pas des fous en liberté (j'ai vu un de ces dépliants qui expliquent que ce n'est pas parce qu'on a certains troubles de communication que l'intelligence serait déficiente, cela concerne aussi ceux qui ont des troubles de langage ou de la parole).

C'est vrai qu'on peut se poser la question: pourquoi un médecin qui délivre le constat d'aptitude à conduire un véhicule serait-il en droit d'exiger un bilan psychiatrique alors que rien ne l'indique dans le carnet de santé du patient, et plus particulièrement s'il est sourd? Sinon on parlerait de "polyhandicap", qui est autre chose que la surdité dite "essentielle"?

D'autre part, il y a eu récemment des statistiques selon lesquels il est révélé que les personnes sourdes ont eu moins d'accidents à déplorer que les entendants, on dit qu'ils font plus attention aux indices significatifs présents dans leur environnement quand ils conduisent.

Madame Rodrigues a pleinement raison de qualifier ces propos comme datés d'un autre âge ! c'est vraiment dommageable, une pareille bêtise !

Magali Rendu (Bruxelles)